

Concours d'analyse de données Tableau - Règlement officiel

LE CONCOURS SUIVANT EST OUVERT AUX UTILISATEURS DE TABLEAU PUBLIC DÜMENT INSCRITS QUI SONT DES RÉSIDENTS LÉGAUX D'AUTRICHE, DE BELGIQUE, DU DANEMARK, DE FINLANDE, DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DE GRÈCE, D'IRLANDE, DES PAYS-BAS, DE NORVÈGE, DE POLOGNE, DU PORTUGAL, D'ESPAGNE, DE SUÈDE OU DU ROYAUME-UNI ET QUI RÉPONDENT AUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ÉNONCÉS CI-DESSOUS. NE VOUS INSCRIVEZ PAS À CE CONCOURS SI VOUS NE RÉSIDEZ PAS DANS UNE DE CES JURIDICTIONS OU SI LA PARTICIPATION À CE TYPE DE CONCOURS EST INTERDITE PAR LA LÉGISLATION LOCALE.

VOTRE PARTICIPATION À CE CONCOURS VAUT ACCEPTATION DE CE RÈGLEMENT OFFICIEL.

- 1. Description du concours :** le Concours Tableau Public (« **Concours** ») est un concours basé sur les compétences dans lequel un utilisateur Tableau Public peut soumettre un classeur à l'aide du logiciel Tableau Public comme décrit ci-dessous. Le concours est nul et sans effet là où la loi l'interdit.
- 2. Période :** le Concours commence le 15 mars 2019 à 00 h 01 heure d'Été du Royaume-Uni (« **BST** ») et prend fin le 7 avril 2019 à 23 h 59 BST (la « **Période** »).
- 3. Admissibilité :** pour avoir le droit de participer au Concours, vous devez : (i) être un utilisateur dûment inscrit de Tableau Public (voir <https://public.tableau.com/fr-fr/s/> pour obtenir des informations sur l'inscription) ; (ii) être dûment inscrit à titre de candidat audit Concours sur <https://www.tableau.com/fr-fr/iron-viz> ; (iii) résider légalement en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Grèce, en Irlande, aux Pays-Bas, en Norvège, en Pologne, au Portugal, en Espagne, en Suède ou au Royaume-Uni ; et (iv) avoir atteint l'âge de la majorité dans la juridiction où vous résidez. Les employés et les représentants de Tableau Software, Inc. (« Tableau » ou « Sponsor »), ses sociétés mères, agences, filiales, agences de publicité et de promotion, tout fournisseur de prix et toute entité impliquée dans le développement, la production, la mise en œuvre, l'administration ou la réalisation du Concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, conjoints, ou compagne ou compagnon) et les personnes vivant sous le même toit, n'ont pas le droit de participer. Le Sponsor se réserve le droit de vérifier l'admissibilité et de statuer sur tout différend à tout moment.
- 4. Comment participer :** pour participer au Concours, pendant la Période, (i) rendez-vous sur <https://www.tableau.com/fr-fr/iron-viz> (le « **Site** ») ; (ii) suivez les instructions détaillées sur le Site pour vous inscrire à titre de participant au Concours ; (iii) téléchargez correctement le logiciel Tableau Public et connectez-vous à (a) tout ensemble de données d'État ou public disponible au public ou à (b) un ensemble de données que vous rendez public, en toute connaissance de cause, sans restriction (l'« **Ensemble de données** ») (en soumettant un Ensemble de données conformément aux termes de la présente Section 4(iii)(b) vous confirmez publier les données et les rendre disponibles au public sans garantie, restriction ou contingence d'aucune sorte) ; (iv) produisez et publiez un classeur Tableau Public ; et (v) fournissez l'URL du classeur au Sponsor sur <https://www.tableau.com/fr-fr/iron-viz> (« **Soumission** »). Votre Soumission doit être uniquement fondée sur l'Ensemble de données que vous fournissez en connaissance de cause et autorisez à rendre public. La Soumission envoyée sera accessible au public et disponible à tout moment pendant la Période. Votre Soumission doit pouvoir être téléchargée sur demande. Toutes les Soumissions doivent être conformes à l'ensemble des conditions générales d'utilisation de Tableau, disponibles à l'adresse <http://www.tableausoftware.com/fr-fr/tos>

Chaque Participant peut proposer une seule soumission. La Soumission doit être reçue par le Sponsor pendant la Période.

Il ne sera pas produit d'accusé de réception pour les Envois dans le cadre du Concours. Un justificatif d'inscription ne constitue pas une preuve de la réception des travaux par le Sponsor. Seuls les Envois admissibles effectivement reçus par le Sponsor pendant la Période pourront remporter le Concours. Le Sponsor n'est pas responsable (i) des Envois inaccessibles, perdus, en retard, mal orientés, tronqués, endommagés, irréguliers,

modifiés, contrefaits, frauduleux, incomplets, illisibles ou nuls, ou (ii) de tout dysfonctionnement informatique, en ligne, téléphonique ou technique pouvant se produire. Les Envois illisibles, incompréhensibles, inaccessibles, non publics, incomplets ou tronqués seront rejetés. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de rejeter toute Soumission qui ne respecte pas le présent Règlement officiel.

En envoyant votre Soumission tel que décrit ci-dessus, vous acceptez, déclarez et garantissez que votre Soumission est conforme aux Recommandations et restrictions relatives aux soumissions énoncées ci-dessous. Le Sponsor peut choisir de supprimer toute Soumission ou de vous disqualifier du Concours s'il juge que votre Soumission n'est pas conforme aux Recommandations et restrictions. Après avoir suivi les étapes de participation et vous être conformé aux Recommandations et restrictions, vous (le « **Participant** ») recevrez un droit d'entrée au Concours.

Recommandations et restrictions relatives aux Soumissions

- a. Vous acceptez les conditions générales d'utilisation du www.tableausoftware.com/fr-frsite Web disponible à l'adresse <http://www.tableausoftware.com/fr-fr/tos> et concédez également à Tableau par la présente une licence irrévocable, libre de droits, mondiale et pouvant faire l'objet d'une sous-licence l'autorisant à utiliser votre Soumission à des fins publicitaires, marketing, promotionnelles et à toutes autres fins (y compris tel qu'indiqué à la Section 10 ci-dessous) ;
- b. Votre Soumission ne doit fournir aucune information mensongère, incomplète, inexacte ou trompeuse ;
- c. Votre Soumission doit être une œuvre originale de votre création et vous appartenir à 100 %, ou vous avez le droit de concéder les droits indiqués à la Section 10 ;
- d. Votre Soumission ne doit en aucun cas (à la seule discréion du Sponsor) : (i) enfreindre toute propriété intellectuelle tierce ni d'autres droits, y compris les droits d'auteur, les droits de propriété industrielle et commerciale, les droits de brevet, les droits à la confidentialité ou à la vie privée, et les droits à l'image ; (ii) inclure un contenu désobligeant ou diffamatoire ; (iii) contenir des menaces envers toute personne, lieu, entreprise ou groupe ; (iv) être obscène, offensante ou indécente ; (v) représenter tout comportement dangereux ; (vi) inclure du contenu qui promeut le fanatisme religieux, le racisme, la haine ou la volonté de nuire à un groupe ou un individu ou promeut la discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge ; et/ou (vii) contenir des marques de commerce ou logos tiers non autorisés.
- e. Vous déclarez et garantissez que : (i) la Soumission n'enfreint aucune législation, règle ou réglementation applicable ; (ii) dans la mesure où la Soumission représente l'image ou la voix de tout individu, ou d'autres qualités d'un individu, vous êtes ledit individu en photo, en enregistrement vocal ou représenté d'une quelconque autre façon dans la Soumission ou, que vous avez obtenu l'autorisation écrite de chaque personne figurant dans la Soumission de concéder au Sponsor les droits décrits dans le présent Règlement officiel et mettrez à la disposition du Sponsor sur demande des copies écrites desdites autorisations et ; (iii) la Soumission est conforme à tous les critères du présent Règlement officiel.
- f. Votre Soumission contient un Ensemble de données qui est publiquement accessible ou est maintenant accessible au public et ne contient pas de données qui doivent rester confidentielles ou privées.
- g. En fournissant une Soumission et en participant audit Concours, vous déclarez et garantissez que votre participation au Concours n'enfreint aucunement votre contrat de travail (y compris toute procédure établie par votre employeur concernant la participation à des concours promotionnels) ni toute autre obligation contractuelle ou légale et, si votre employeur l'exige, vous avez obtenu son autorisation pour participer au Concours et être lié par les modalités du présent Règlement officiel.

Si vous participez audit Concours via votre appareil mobile (dont le service de données peut uniquement être disponible via certains appareils et certains opérateurs de téléphonie mobile participants, et n'est pas requis pour participer), vous pouvez vous voir facturer la consommation standard des données depuis votre appareil mobile conformément aux conditions stipulées dans l'abonnement de données de votre opérateur de téléphonie mobile. Des frais normaux de recharge et d'opérateur et d'autres frais peuvent s'appliquer à la consommation de données et seront facturés sur votre relevé d'appareil sans fil ou déduits de votre solde prépayé. Les tarifs des opérateurs de téléphonie mobile varient ; vous devez donc contacter votre opérateur de téléphonie mobile pour obtenir des informations sur votre abonnement de données.

5. Comment gagner : les trois gagnants seront sélectionnés pour remporter le Prix.

Du 8 avril 2019 au 24 avril 2019, un panel de juges sélectionnés à la seule discrétion du Sponsor (« **Panel** ») attribuera une note à chaque Soumission éligible sur la base des critères d'évaluation suivants (« **Critères d'évaluation** ») :

1. conception ;
2. mise en récit (remarque : l'utilisation des plans de reportage de Tableau n'est pas obligatoire) ;
3. analyse de l'Ensemble de données.

Le Panel évaluera chaque Envoi et attribuera une note finale composée de notes d'égale importance pour chacun des critères énumérés ci-dessus. Les Soumissions qui reçoivent les trois scores globaux les plus élevés du Panel seront désignées Gagnantes. En cas d'égalité, la ou les Soumissions qui ont reçu la note la plus élevée du Panel dans la catégorie « Analyse de l'Ensemble de données » seront désignées Gagnantes.

Aux environs du 24 avril 2019, le gagnant sera sélectionné, informé par e-mail et cité dans des forums, évènements et médias accessibles au public tel que déterminé, choisi et décidé par le Sponsor. Si le gagnant ne répond pas à la tentative de notification dans les trois jours à compter de la première tentative de notification, ledit gagnant potentiel sera disqualifié et un autre gagnant sera sélectionné parmi les soumissions restantes sur la base des Critères d'évaluation.

Les décisions du Panel sont définitives à l'égard de tous les aspects d'évaluation du Concours. Le Sponsor et sa société mère, ses sociétés affiliées, filiales, employés, agents, dirigeants et administrateurs, agences de publicité et organismes chargés du Concours et leurs dirigeants, administrateurs, employés et agents respectifs ne seront pas responsables des tentatives infructueuses d'aviser un Gagnant. Dans les limites autorisées par la loi, le Sponsor peut exiger de chaque gagnant potentiel de signer et de renvoyer, dans les trois jours suivant la réception d'une notification, une déclaration attestant qu'il remplit les conditions de participation et une décharge de publicité/responsabilité afin de réclamer son prix. Si (i) le gagnant potentiel ne peut pas être contacté dans les trois jours ; (ii) tout document obligatoire n'est pas renvoyé dans les sept jours, tel que la déclaration attestant qu'il remplit les conditions de participation et la décharge de publicité/responsabilité ou (iii) si le gagnant potentiel contrevient au Règlement officiel, est jugé non éligible ou n'est pas en mesure d'accepter le prix tel qu'énoncé, le prix sera annulé et sera décerné à un autre gagnant conformément aux Critères d'évaluation. Si, en raison d'une erreur d'impression ou autre, le nombre de prix réclamés est supérieur à celui stipulé dans le présent Règlement officiel, les prix seront décernés à la personne dont la Soumission a obtenu la note la plus élevée, conformément aux Critères d'évaluation décrits ci-dessus, parmi tous les demandeurs éligibles qui réclament, apparemment à juste titre, les prix disponibles.

Vérification du Gagnant potentiel : CHAQUE GAGNANT POTENTIEL EST SOUMIS À VÉRIFICATION PAR LE SPONSOR, DONT LES DÉCISIONS SONT DÉFINITIVES ET EXÉCUTOIRES POUR TOUTES LES QUESTIONS AYANT TRAIT AU CONCOURS. UN PARTICIPANT N'EST PAS UN GAGNANT DU PRIX TANT QUE SON ÉLIGIBILITÉ N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉE ET QUE LE PARTICIPANT N'A PAS ÉTÉ INFORMÉ QUE LA VÉRIFICATION EST TERMINÉE ET QU'AUCUNE AUTRE ACTION N'EST NÉCESSAIRE.

6. Prix : les trois gagnants recevront chacun les avantages suivants : (i) une inscription à la conférence Tableau Europe 2019 pour les clients (prévue pour le moment du 17 au 19 juin 2019) (valeur approximative « **Valeur approximative** » : 1 300\$), (ii) trois nuits d'hôtel en chambre double (Valeur approximative : 675 \$) ; (c) un billet d'avion aller-retour en classe économique pour Berlin (Valeur approximative : [1 100 \$]) et (iv) une qualification pour la finale au cours de laquelle le ou les gagnants de la finale se verront offrir d'autres prix (le « **Prix** »). Valeur approximative totale de tous les prix : [2 850 \$]. Tous les montants mentionnés sont en dollars US.

Restrictions relatives au prix et au transport : TOUTES LES TAXES FÉDÉRALES, D'ÉTAT ET LOCALES ASSOCIÉES À LA RÉCEPTION OU L'UTILISATION D'UN PRIX RELÈVENT DE LA SEULE RESPONSABILITÉ DU GAGNANT. Les prix ne sont pas transférables. Aucune substitution ou échange d'un prix (y compris contre de l'argent) ne sera autorisée, exception faite que le Sponsor se réserve le droit de substituer tout prix par un prix d'une valeur comparable ou supérieure. En aucun cas le Sponsor ne remplacera des prix ou composants de prix perdus ou volés. Seul le nombre de prix stipulé dans le présent Règlement officiel peut être remporté dans le Concours.

Le Sponsor fournira un billet d'avion aller-retour en classe économique au gagnant au départ d'un aéroport

proche du domicile du gagnant, à destination de Berlin en Allemagne. Le Sponsor ou son mandataire déterminera quel aéroport est plus le proche du domicile du gagnant. Le Sponsor fournira un moyen de transport terrestre (i) entre l'aéroport et le domicile du gagnant (aller et retour) et (ii) entre l'aéroport de destination et l'hébergement de la destination de voyage remportée par le gagnant (aller et retour). Le Sponsor fournira au gagnant une chambre double pour deux nuits dans un hôtel situé à Berlin ou à proximité. Les réservations doivent être effectuées via l'agent du Sponsor, auprès de la compagnie aérienne choisie par le Sponsor, au moins 30 jours avant la date de départ prévue. Par ailleurs, le transport aérien, le logement à l'hôtel, le transport terrestre et les autres éléments du prix sont déterminés par le Sponsor ou son mandataire, doivent être utilisés en une seule fois et ne doivent pas être utilisés séparément. En aucun cas le Sponsor ou son mandataire ne remplacera tout ticket, bon ou certificat de voyage ou autre élément similaire perdu ou volé, une fois qu'ils sont en la possession du gagnant. Tout prix (ou élément du prix) non réclamé ou non utilisé restera la propriété du Sponsor.

Tous frais de modification engagés en raison d'une modification apportée aux vols achetés relèvent de la responsabilité du gagnant. Tous les coûts qui ne sont pas explicitement stipulés dans le présent Règlement officiel relèvent de la seule responsabilité du gagnant et le Sponsor ne fournira aucun dédommagement ou remboursement de ces coûts, y compris les obligations de visa, les passeports en cours de validité, l'assurance voyage, les achats, les repas, les taxes (à l'exception des taxes de compagnie aérienne et des taxes d'aéroport), les vaccins, les correspondances, les objets personnels, l'excédent de bagages, les dépenses annexes à l'hôtel, ou autres coûts auxiliaires, et toute franchise d'assurance applicable. Le transport aérien est soumis aux Conditions de transport de la compagnie aérienne.

Les billets sont soumis à disponibilité. Des périodes d'interdiction et d'autres restrictions, conditions et/ou limitations peuvent s'appliquer. Le prix ne comprend que les éléments spécifiquement énumérés comme en faisant partie. LE CONCOURS EST LIMITÉ À UN PRIX PAR PERSONNE. Les chances de gagner dépendent du nombre de soumissions reçues et de leur qualité.

À l'exception des garanties standard applicables du fabricant, les prix sont décernés « EN L'ÉTAT » et SANS GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, expresse ou tacite (y compris toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un but particulier).

7. Respect du règlement : en prenant part au Concours, les Participants s'engagent à respecter le présent Règlement officiel et à y être liés. Tout manquement au respect du présent Règlement officiel peut entraîner l'exclusion du Concours. Les Participants s'engagent par ailleurs à respecter les décisions du Sponsor et acceptent d'y être liés. Ces décisions sont exécutoires et sans appel à tous égards. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui : (i) altère ou tente d'altérer le fonctionnement du Concours ou du ou des sites Web du Sponsor, (ii) enfreint le présent Règlement officiel, (iii) enfreint les conditions de service, les conditions d'utilisation et/ou les règles générales ou recommandations concernant les biens ou les services du Sponsor ou (iv) adopte des pratiques d'antijeu ou se comporte d'une manière qui a pour effet de perturber le déroulement du Concours, ou dans l'intention d'importuner, de malmener, de menacer ou de harceler une autre personne.

Sauf en cas d'interdiction par la loi, en acceptant un prix, les gagnants consentent à ce que le Sponsor utilise leurs nom, image, adresse (ville et État uniquement), déclarations, photographie, voix, Soumission et/ou portrait à des fins publicitaires, marketing et promotionnelles liées au Concours, et à toute autre fin commerciale dans tous les médias, qu'ils soient connus actuellement ou déterminés ultérieurement, dans le monde entier et sans préavis, indemnité, dédommagement, examen ni consentement et sans tenir compte des droits moraux.

8. Limitations de responsabilité : en participant au Concours, les Participants acceptent, dans les limites autorisées par la loi, de dégager le Sponsor, sa société parente respective, ses sociétés liées, filiales, sociétés affiliées, directeurs, administrateurs, employés et agents de toute responsabilité quelle qu'elle soit, et de renoncer à tout recours lié à des réclamations, coûts, préjudices corporels, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit, résultant du ou lié au Concours ou à la livraison, la livraison non conforme, l'acceptation, la possession, l'utilisation de ou l'incapacité à utiliser tout prix (y compris les réclamations, coûts, préjudices corporels, pertes et dommages liés aux droits à l'image et à la vie privée, aux droits moraux, à la diffamation ou à la représentation sous un faux jour, qu'elle soit intentionnelle ou non intentionnelle), que ce soit en vertu d'une théorie des contrats, d'un délit civil (y compris la négligence), d'une garantie ou de toute autre théorie.

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS LE SPONSOR OU LES TIERS AUTORISÉS NE SAURONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE DOMMAGES PARTICULIERS, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS LA PERTE D'UTILISATION, LA PERTE DE PROFITS OU LA PERTE DE DONNÉES, QUE CE SOIT EN RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU EN CAS DE DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, DÉCOULANT DE OU EN RELATION AVEC VOTRE PARTICIPATION AU CONCOURS OU TOUTE UTILISATION OU IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER TOUT ÉQUIPEMENT FOURNI POUR ÊTRE UTILISÉ DANS LE CONCOURS OU TOUT PRIX, MÊME SI UN TIERS AUTORISÉ A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DESDITS DOMMAGES.

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DES TIERS AUTORISÉS (CONJOINTEMENT) DÉCOULANT DE OU EN RELATION AVEC VOTRE PARTICIPATION AU CONCOURS OU TOUTE UTILISATION OU IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER TOUT ÉQUIPEMENT FOURNI POUR ÊTRE UTILISÉ DANS LE CONCOURS OU TOUT PRIX NE POURRA EXCÉDER LES 10 \$. LES LIMITATIONS STIPULÉES DANS LA PRÉSENTE SECTION N'EXCLUENT ET NE LIMITENT EN RIEN LES RESPONSABILITÉS EN CAS DE PRÉJUDICE CORPOREL OU DE DOMMAGES MATÉRIELS CAUSÉS PAR DES PRODUITS LOUÉS AUPRÈS DU SPONSOR, OU EN CAS DE GRAVE NÉGLIGENCE, FAUTE INTENTIONNELLE OU FRAUDE DE LA PART DU SPONSOR OU DES TIERS AUTORISÉS.

9. Droit de résiliation ou de modification : si, pour une raison quelconque, le Concours ne peut pas se dérouler comme prévu, notamment en cas de falsification, intervention non autorisée, fraude, défaillances techniques, force majeure ou toute autre cause hors du contrôle du Sponsor susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce Concours, le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le Concours. Le Sponsor se réserve le droit de modifier le présent Règlement officiel à tout moment à des fins de clarification, sans altérer substantiellement les termes et conditions du Concours. Toute tentative délibérée visant à endommager le contenu ou compromettre le fonctionnement de ce Concours est illégale et possible de poursuites judiciaires entamées par le Sponsor ou ses agents.

10. Licence liée à la Soumission : En participant au Concours, vous déclarez et garantissez que vous avez la pleine propriété de votre Soumission (y compris l'Ensemble de données utilisé pour créer la Soumission) ou que vous avez le droit de publier la Soumission (y compris l'Ensemble de données utilisé pour créer la Soumission) et que vous concédez les droits accordés au Sponsor en vertu du Règlement officiel. Si vous ne détenez pas lesdits droits ou ne souhaitez pas les concéder, ne participez pas au Concours. En participant au Concours, vous ne concédez en aucun cas les droits de propriété que vous pouvez avoir quant à votre Soumission. Cependant, par la présente, vous concédez au Sponsor et à son mandataire une licence mondiale, irrévocabile, non exclusive, libre de droits, payée en totalité, pouvant faire l'objet d'une sous-licence (par le biais de multiples niveaux de distribution) et transférable, les autorisant à utiliser, reproduire, modifier, distribuer, préparer des versions dérivées, publier et exécuter votre Soumission en lien avec leur activité, dans tous les formats de média ou sur un support matériel et par le biais de tout réseau de médias, qu'il soit connu actuellement ou déterminé ultérieurement. Le Sponsor n'aura aucune obligation de publier, d'utiliser ni de conserver toute Soumission que vous déposez, ni de vous renvoyer ladite Soumission. Vous convenez que l'obtention de toutes les autorisations et décharges de responsabilité nécessaires à la concession des droits stipulés dans le présent paragraphe relève de votre seule responsabilité. Vous acceptez de prendre, aux frais du Sponsor, toute mesure (y compris la signature de déclarations attestant que vous remplissez les conditions de participation, de formulaires de déclaration fiscale et d'autres documents) raisonnable demandée par le Sponsor pour donner effet, parfaire ou confirmer les droits du Sponsor tels que stipulés ci-dessus dans le présent paragraphe. Vous n'aurez pas le droit d'être indemnisé par le Sponsor, ses agents, ses licenciés ou ses bénéficiaires pour toute utilisation de votre Soumission.

11. Confidentialité : en participant au Concours, vous convenez que vous avez lu et accepté les conditions de la politique de confidentialité du Sponsor, disponible à l'adresse <http://www.tableau.com/fr-fr/privacy>, qui régit la collecte, l'utilisation et la divulgation des données personnelles pour les besoins de ce Concours. Vous consentez également à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos données personnelles par le Sponsor et ses agents autorisés pour les besoins de l'administration de ce Concours et de l'attribution des prix. Pour toute question concernant notre politique de confidentialité, veuillez nous contacter à l'adresse info@tableau.com.

12. Droit : CHAQUE PARTICIPANT CONVIENT QUE TOUT LITIGE, RÉCLAMATION ET RECOURS EN JUSTICE DÉCOULANT DE OU EN RELATION AVEC CE CONCOURS OU TOUT PRIX DÉCERNÉ SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS À TOUTE FORME D'ACTION COLLECTIVE, ET EXCLUSIVEMENT PAR LA

COUR COMPÉTENTE SITUÉE EN ALLEMAGNE. LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL EST RÉGI PAR LES LOIS ALLEMANDES, SANS ÉGARD POUR LES PRINCIPES DE COMPÉTENCE LÉGISLATIVE OU LES RÈGLES SUR LE CONFLIT DE LOIS. VOUS RENONCEZ À TOUTE OBJECTION QUANT À LA JURIDICTION ET LA COMPÉTENCE DESDITS TRIBUNAUX ET VOUS VOUS SOUMETTEZ PAR LA PRÉSENTE À LA JURIDICTION DESDITS TRIBUNAUX.

13. Liste des Gagnants/Règlement officiel : Pour obtenir une copie du Règlement officiel de ce Concours, rendez-vous sur <https://www.tableau.com/fr-fr/iron-viz>.

14. Sponsor : Tableau Germany GmbH, basé à l'adresse : Frankfurt, An der Alten Oper, An der Welle 4 Frankfurt am Main, 60322, Allemagne, est le sponsor de ce Concours.

15. Clause de non-responsabilité : les marques de commerce associées à l'attribution du prix en vertu de ce Concours sont des marques déposées ou non déposées de leurs propriétaires, qui ne sont pas affiliés ou n'ont pas souscrit à ce Concours. Les prix attribués en vertu de ce Concours peuvent être soumis à des restrictions et des licences de leurs fabricants, et leur utilisation peut nécessiter un matériel, un logiciel, un service ou un entretien supplémentaire. Le destinataire du prix devra assumer l'entièvre responsabilité de l'utilisation d'un tel prix en conformité avec les conditions imposées par le fabricant, ainsi que tous les coûts supplémentaires associés à son utilisation, service ou entretien. TABLEAU est une marque déposée de Tableau Software, Inc. Le Concours et la documentation afférente sont protégés par le copyright © 2019 de Tableau Software, Inc. Tous droits réservés.

16. Conditions générales : tout manquement de la part du Sponsor à faire respecter toute disposition du présent Règlement officiel n'implique pas l'annulation de la disposition concernée. Toute disposition du présent Règlement officiel jugée inapplicable sera appliquée dans la mesure du possible et les autres dispositions du présent Règlement officiel demeureront en vigueur. L'utilisation des termes « inclure » ou « y compris » dans le présent Règlement officiel a valeur indicative et n'est pas restrictive.

Des questions ? Pour plus d'informations, écrivez à public@tableau.com